



OTTROTT
ET SES ANNEXES
MONT SAINTE-ODILE - KLINGENTHAL



Mariage à la Mairie d'Ottrott

Chacun des époux doit fournir les pièces suivantes :



Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois,



Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,



Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois,



Information sur les témoins (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité).

A compléter dans les documents remis par la Mairie :



Renseignements à fournir,



Attestation sur l'honneur des futurs époux,



Liste des témoins dans l'ordre,



Déclaration des témoins,



Les adresses complètes des parents et leur profession dans « renseignements à fournir ».